

Daniel Bensaïd

Notes éditoriales

De la guerre impériale à la guerre sociale

Au printemps 2003, la coalition américano-britannique a remporté la bataille de Bagdad. La guerre, elle, n'est pas finie. Ancien directeur de la CIA, aujourd'hui retraité encore actif dans l'entourage du président étasunien, James Woolsey l'a annoncé sans détours : « Nous sommes entrés dans la quatrième guerre mondiale. Plus que d'une guerre contre le terrorisme, l'enjeu est d'étendre la démocratie aux parties du monde arabe et musulman qui menacent la civilisation libérale [...]. J'espère que sa durée n'atteindra pas les quarante ans et plus de la troisième guerre mondiale, mais il faudra probablement envisager plusieurs décennies » (*Le Monde*, 9 avril 2003).

À en juger par les difficultés rencontrées dans l'occupation de l'Afghanistan et de l'Irak, ce sera long, en effet. Car l'enjeu n'est autre qu'un nouveau partage du monde, des territoires, des sources et des routes de l'énergie, des alliances et des zones d'influence. Ce n'est donc qu'un début.



On cherchait les mots pour dire le nouvel ordre humanitaire. "Impérialisme" semblait dépassé, désuet, démodé. Pourtant, l'Empire contre attaque, sans complexes. Même si les États-Unis se présentent comme un « empire du déni », qui « n'ose pas dire son nom », affirme l'historien britannique Niall Ferguson. Il l'ose pourtant de plus en plus. Dans une conférence de novembre 2000, intitulée « L'Amérique impé-

riale », Richard Haas, ancien assistant spécial de la présidence à l'époque de George Bush senior, déclarait que « la question fondamentale est de savoir quoi faire avec un surplus de puissance et avec les avantages nombreux et considérables que ce surplus assure pour les États-Unis ». Dans un dernier chapitre, intitulé « L'impérialisme commence chez soi », il concluait : « Le plus grand risque auquel les États-Unis doivent faire face en ce moment, est qu'ils dilapident leur chance de faire advenir un monde favorable à leurs intérêts fondamentaux en en faisant trop peu. Entre un empire sous-étendu et un empire surétendu, le premier apparaît comme le plus grand danger » (Richard N. Haass). Depuis, l'administration américaine s'est mise au stretching intensif.

Conseiller de Tony Blair, Robert Cooper distingue désormais l'impérialisme classique de « l'empire coopératif » postmoderne, dont l'Union européenne serait le meilleur exemple. Cet « impérialisme multilatéral » ne serait expansionniste que dans la mesure nécessaire à la stabilité de son voisinage. À l'ère de la mondialisation marchande et de la guerre sans frontières, cette notion de voisinage devient fort extensible.



La guerre impériale a sa logique. Un certain major Ralph Peters, cerveau fertile des écoles de guerre, dont le cynisme glacial ferait pâlir le major Sylvestre des Guignols de l'info, l'annonçait dès 1997 : « Ceux qui n'ont rien vont haïr ceux qui ont tout, et s'en prendre à eux. Nous, aux États-Unis, nous continuerons à être perçus comme ceux qui ont tout. Nous devons intervenir pour défendre nos intérêts, nos citoyens, nos alliés, ou nos clients [...]. Le rôle des forces armées étasuniennes sera de

maintenir un monde sûr pour notre économie et ouvert à notre offensive culturelle. Nous devrons pour cela tuer pas mal de gens [*do a fair amount of killing!*] » (*Constant conflict, Parameters* vol. XXVII, n° 2, 1997).

Cette guerre préventive s'affranchit des contraintes du droit international. Elle est « asymétrique », non seulement par la disproportion des armes en présence, mais par le décompte des victimes : en unités du côté des troupes impériales, par milliers ou dizaines de milliers du côté des dominés (quand on prend encore la peine de les compter). À défaut de pouvoir invoquer le droit, elle revendique un impératif éthique ou humanitaire pour se muer en guerre sainte.



Certains se sont étonnés des prodiges de la « feuille de route » de G.W. Bush et de la soudaine métamorphose d'Ariel Sharon en douce colombe. Les États-Unis ont certainement intérêt à ne pas ferrailer sur tous les fronts à la fois. Ils peuvent faire valoir aux alliés israéliens que le déploiement des bases impériales dans toute la région arabe suffit désormais à garantir leur sécurité extérieure.

Saluée par les médias comme un plan de paix prometteur, la feuille de route cherche à tirer parti des nouveaux rapports de forces dans la région pour officialiser l'inversion de la preuve. Les Palestiniens sont sommés de désarmer l'Intifada (qui est une résistance à une occupation militaire), au lieu d'exiger dans l'ordre le respect des résolutions de l'Onu, le retrait inconditionnel des territoires occupés en 1967 et le démantèlement des colonies.

Dans ces conditions, l'acquiescement du gouvernement Sharon permet aux dirigeants israéliens, après avoir répété qu'Arafat aurait

pu désarmer les organisations palestiniennes mais ne le voulait pas, de prétendre qu'Abou Mazen le veut peut-être, mais ne le peut pas. Cette double impasse justifierait alors de repousser un peu plus la frontière pour l'aligner sur le nouveau mur de la honte, d'envisager sérieusement de nouvelles expulsions d'Arabes israéliens, de traiter avec des pouvoirs locaux après avoir humilié la représentation palestinienne officielle et poussé à la guerre civile entre Palestiniens, de nier la revendication nationale palestinienne en privilégiant la guerre de religion avec le Hamas.



La guerre d'Irak a révélé les fractures d'un « camp occidental » qui n'est plus soudé, comme au temps de la guerre froide, par le fantasme d'un péril soviétique. Les questions des relations entre les États-Unis et l'Union européenne, comme celle de l'architecture même de cette Europe incertaine, sont désormais posées. Plaidant, dans un texte d'union sacrée entre républicains et démocrates, pour « un renouveau du partenariat transatlantique », Madeleine Albright et James Schlesinger mettent en évidence le « double bind » dans lequel sont enfermés les dirigeants européens. Qu'ils veuillent se faire respecter comme partenaires ou comme concurrents, ils doivent prouver qu'ils en ont les moyens, militaires notamment, car « les fossés qui ne cessent de se creuser entre les capacités militaires américaines et européennes rendent plus difficiles les coopérations et l'interopérabilité en matière de défense transatlantiques » (*Le Monde*, 15 mai). L'Union européenne est donc mise au défi d'augmenter ses budgets de défense, ce qui impliquerait de nouvelles coupes drastiques dans les budgets sociaux, ou bien de nouveaux déficits budgétaires

bien au-delà des seuils fixés par le pacte de stabilité.



La signature le 27 mai à Bonn du contrat d'achat de 180 avions de transport militaire Airbus A-400 a été médiatiquement présentée comme « un virage stratégique majeur » et comme la preuve de la volonté de l'Union européenne de se doter de moyens à la hauteur des ambitions d'une défense commune. Ces moyens de transport sont en effet la condition du déploiement rapide (en 60 jours) de 60 000 hommes (objectif fixé en 1999 lors du sommet d'Helsinki).

Or, l'actuelle Union européenne consacre environ 160 milliards d'euros annuels à sa défense (contre 476 milliards d'euros pour les États-Unis). Déjà, le Royaume Uni, les Pays Bas, l'Italie et l'Allemagne ont décidé l'achat de l'avion de combat américain F-35 au détriment du *Rafale* et de l'*Eurofighter*.

Dans ces conditions, même un modeste rattrapage budgétaire crèverait le plafond des déficits fixé par le pacte de stabilité. C'est pourquoi, prenant les devants, la France, l'Allemagne et l'Italie proposent que les dépenses militaires d'investissement et de recherche soient désormais décomptées du calcul du déficit public !

Alors qu'on serre la vis aux dépenses d'éducation et de santé, les dépenses militaires auraient ainsi carte blanche.



La lettre ouverte Albright-Schlesinger aux Européens, a suscité diverses réactions. Un texte (signé notamment par Raymond Barre, Valéry Giscard d'Estaing, Giuliano Amato, Hans Die-

trich Genscher), partant du constat que « l'unité du monde occidental est à présent ouvertement mise en question », affirme partager l'opinion selon laquelle « même après la fin de la guerre froide l'Alliance atlantique renouvelée demeure le principal pilier du partenariat entre l'Europe et l'Amérique » (*Le Monde*, 15 juin).

Un document parallèle du groupe de recherche « Notre Europe », se réclamant de l'héritage de Jacques Delors, réaffirme que la sécurité et la prospérité de l'Europe sont indissociables de celles des États-Unis et « salue l'engagement renouvelé de nos interlocuteurs en faveur d'une Europe unie », tout en s'inquiétant des retards de l'aggiornamento stratégique en matière de défense (*Le Monde*, 29 mai).

La construction européenne, déjà en difficulté sur la question de l'élargissement, a pourtant été mise à rude épreuve par la crise irakienne. La Grande-Bretagne, l'Espagne, mais aussi la Pologne et d'autres pays de l'Est privilégient l'alliance transatlantique, le grand marché occidental, et préfèrent un espace commercial européen gélatineux aux mirages de « l'Europe-puissance ».

La Convention présidée par Giscard est certes parvenue à une proposition minimaliste de constitution européenne, mais les craintes sont déjà vives de voir ce modeste projet remis en cause et enterré par la conférence intergouvernementale.

Un processus constituant européen, pourquoi pas ? Avec deux préalables : l'adoption dans le préambule d'une charte sociale harmonisant à la hausse les droits sociaux et d'une décision de démantèlement de l'Otan. Ce serait le premier pas pour remettre à l'endroit une construction européenne, décidément bien mal partie.



Le débat pipé entre partisans de l'unilatéralisme et ceux du multilatéralisme, comme principe directeur des relations internationales n'en finit pas. L'architecture politique mondiale restera cependant durablement hybride, tout comme l'ordre juridique, fondé pour longtemps encore sur le droit interétatique des traités, avec des éléments de droit cosmopolitique émergent.

À l'occasion de la guerre en Irak, Richard Perle, conseiller de Donald Rumsfeld s'est empressé d'enterrer les Nations unies : « Merci, mon Dieu pour la mort de l'Onu » (*Guardian* 21 mars). Propos excessifs aussitôt amendés d'une provocation supplémentaire : « Oh, pas l'Onu tout entière, la partie bons travaux va survivre : la bureaucratie des opérations de maintien de paix à peu de risques, le moulin à paroles. »

Dominique de Villepin, lui, prend acte des dangereuses ambiguïtés attachées à l'idée du droit d'ingérence : « À travers la crise irakienne, ce sont deux regards sur le monde qui se confrontent, c'est un rapport différent entre le droit et la force, entre la légitimité internationale et la défense des intérêts de sécurité nationaux » L'opération du Kosovo vue par certains comme « le premier exemple d'un droit coutumier d'intervention humanitaire sans mandat de l'Onu », alors qu'il s'agissait seulement « d'une exception justifiée à la fois par un large soutien et par la menace d'un désastre humanitaire imminent » (intervention à la conférence annuelle de l'Institut international d'études stratégiques de Londres, 27 mars 2003).

Quant à Hubert Védrine, il estime imprudent de miser sur le fait que la brouille avec les États-Unis serait passagère et anecdote

tique, due seulement aux outrances de l'actuelle administration étasunienne. Les conflits d'intérêts se multiplient en Afrique, (autour des Grands Lacs ou du golfe de Guinée), au Qatar, etc. Il serait donc urgent de trouver un nouvel équilibre par la réforme de l'Onu, en intégrant six nouveaux membres au Conseil permanent de sécurité (Allemagne, Japon, Inde, arabe, africain, latino), et de modifier le chapitre VII de la Charte, de façon à « légaliser le droit d'ingérence tout en empêchant qu'il soit récupéré par les puissances dominantes pour cautionner des guerres préventives ». Hubert Védrine propose aussi au passage de rendre légitimes les formes modernes de protectorat ou de tutelle », en les plaçant sous mandat du Conseil de sécurité réformé » (*Le Monde*, 23 mai).

L'hypothétique réforme de l'Onu prendra bien du temps. En attendant, l'ordre impérial continuera à fonctionner par des compromis et des équilibres, différents au cas par cas. « Avec l'Onu quand c'est possible, sans l'Onu si nécessaire », disait déjà la doctrine Albright. Sur ce point la continuité règne dans la politique internationale étasunienne.



La guerre impériale permanente se double désormais d'une guerre sociale rampante. Dans plusieurs pays, et pas seulement en Europe, au nom de l'esprit de réforme, une seconde vague de contre-réformes libérales déferle, sorte de contre-révolution sociale préventive, qui s'attaque aux services publics, aux droits à la retraite, aux droits à la santé et à l'éducation.

Les réformes libérales des années 1980-1990 et les reculs infligés aux salariés au bénéfice des revenus financiers et des profits, n'ont pas suffi à créer les conditions d'une relance

durable de la croissance. La récession ou la stagnation s'installent. La concurrence devient acharnée. La guerre de tous contre tous redevient la règle.

En dépit du soutien aux économies dominantes par les dépenses militaires, l'avenir s'obscurcit. Dans ces conditions, les puissances dominantes soignent leur compétitivité sur le dos des salariés, en intensifiant par le chômage la pression sur les coûts de travail (sur les salaires directs et indirects). Fonds de pensions et assureurs privés sont déjà à l'affût, convaincus que les retraites et la santé, ça peut être rentable, et même profitable, à condition de privatiser la solidarité et de segmenter les droits sociaux.



En France, la brutalité de cette nouvelle offensive libérale a déjà provoqué la jacquerie enseignante et les mobilisations du printemps 2003, désormais inscrites dans les annales de la lutte sociale aux côtés des grèves de l'hiver 1995.

À partir de griefs particuliers, il est vite apparu, au fil des grèves et des manifestations, que, face à la cohérence des réformes gouvernementales, il s'agit d'un choix de société et d'un tournant historique dans les rapports sociaux. D'ailleurs, alors que le gouvernement Raffarin se défend (mal) de préparer l'ouverture aux fonds de pension, le commissaire européen chargé du marché intérieur estime que « les fonds de pension sont un des moyens qui permettra de désamorcer en partie la bombe démographique en Europe », car « les retraites vont représenter un poids intolérable sur les finances publiques dans les pays où elles sont la règle. »

Moins spectaculaire que les grandes réformes des retraites, de la Sécu ou de l'éducation,

on découvre un éloquent projet de réforme des marchés publics relevant les seuils à partir desquels les appels d'offres sont obligatoires. Grâce à cette modification, 94 % des marchés d'État et 98 % des marchés des collectivités locales échapperaient à toute procédure d'appel d'offres. C'est pain béni pour les clientèles de copains et de coquins.



Malgré la levée en masse des enseignants et des personnels d'éducation, malgré les manifestations monstres du 13 mai, du 25 mai, du 10 juin, malgré une opinion majoritairement favorable aux manifestants, le gouvernement Raffarin aura tenu bon, ne cédant que quelques miettes. Il a agi ainsi comme un gouvernement de classe, conscient qu'un recul pourrait entraîner sa chute et compromettre durablement les réformes exigées par le patronat.

On ne peut, hélas, pas en dire autant de la plupart des directions syndicales. Certaines ont carrément capitulé en rase campagne. D'autres, au lieu de saisir les moments propices à un mot d'ordre de grève générale qui aurait pu entraîner les hésitants, ont usé une combativité réelle, de journée d'action en journée d'action, sans faire preuve d'une réelle détermination, ni sur le contenu de la réforme, ni sur la stratégie de mobilisation.

Il n'empêche : si le gouvernement a remporté une manche, il a aussi accumulé les pétards à retardement. Le calendrier des réformes à partir de la rentrée est explosif : retraites encore, décentralisation, et surtout réforme annoncée de la Sécurité sociale. D'autant que l'expérience accumulée par ce mai rampant est précieuse. Des dizaines de milliers d'enseignants,

de cheminots, d'infirmières, de gaziers, de postiers en tireront les leçons. Pour la première fois, les appareils n'ont pas réussi à dresser leur cordon sanitaire entre les secteurs en lutte. Assemblées et piquets de grève interprofessionnels ont surgi un peu partout. Et nombre de grévistes ont compris que les moyens devaient être à la mesure des enjeux.



Malgré les rodomontades du congrès de Dijon, la gauche plurielle ne s'est toujours pas remise du 21 avril 2002. L'un des rares scoops de ce congrès socialiste aura été l'annonce par un Dominique Strauss-Kahn enthousiaste que le Parti socialiste avait enfin choisi « le réformisme de gauche » (*Le Monde*, 17 mai). Réformiste, le Parti socialiste l'est pourtant depuis belle lurette. De gauche, il ne l'est plus guère, tout au plus de centre gauche ou de centre centre. Les sondages d'opinion indiquent que la majorité des citoyens, à gauche y compris, ne sont pas dupes, convaincus que s'il avait gagné les élections, il aurait fait à peu de chose près la même réforme que la droite.

À force de vouloir rester disponible à toutes les alliances possibles, si contradictoires soient-elles, le Parti communiste gesticule sans tirer le bilan de sa participation gouvernementale et sans s'engager dans une alternative claire. Les Verts se résignent, avec zèle pour Dominique Voynet, en traînant les pieds pour la majorité actuelle, à une alliance de raison qui vaudrait satellisation par le PS. Cette esquisse d'une UMP plurielle à gauche est conforme à la logique du présidentielisme bipartite, renforcée par les mesures du gouvernement Jospin comme le quinquennat.

Pourtant, le 21 avril a mis en lumière la profondeur de la crise institutionnelle de la V^e République, et le printemps 2003 illustre la profondeur de la fracture sociale. Il faudrait, pour inverser une tendance qui risque encore de profiter à la droite extrême, s'attaquer résolument à la crise sociale et renforcer les liens entre les citoyens et leur représentation. Les réformes des modes de scrutin annoncées font très exactement le contraire.



Lors du forum social européen de Florence, en novembre 2002, et du forum social de Porto Alegre, en janvier 2003, le lien s'est fait tout naturellement entre les résistances à la mondialisation capitaliste et la lutte contre la guerre et le nouveau militarisme impérial. Ce mouvement de résistance globale demeure cependant inégalement enraciné dans les rapports sociaux de chaque pays. La nouvelle vague des grèves et de mobilisations massives contre l'agression libérale doit contribuer à élargir l'assise sociale et à établir une relation organique entre les mouvements sociaux et le mouvement pour une autre mondialisation. La simultanéité entre les grandes manifestations de mai-juin 2003 en France et les manifestations contre la réunion du G8 à Évian illustre cette possibilité de convergence. Elle doit se confirmer contre les projets sur la propriété intellectuelle et la libéralisation des services de l'Organisation mondiale du commerce, réunie en septembre 2003 à Cancun, ainsi qu'à l'occasion des prochains forums sociaux : européen, à Saint-Denis en novembre 2003 ; mondial, en Inde début 2004.

Contretemps n° 8, septembre 2003, p. 7